



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

DIPATE

DIPATE 3

Dossier suivi par
Christophe Rivoallan

Téléphone
02 23 21 75 47

Télécopie
02 23 21 75 00

Christophe.rivoallan@ac-
rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site internet
www.ac-rennes.fr

Rennes, le mardi 2 mai 2017

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/c Mesdames et Monsieur les Inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services de
l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les chefs de services et de
divisions

S/c Monsieur le Secrétaire général d'académie

Objet : développement de l'apprentissage dans la fonction publique d'État - Campagne 2017-2018

La mise en œuvre du plan de déploiement de l'apprentissage au MENESR, qui a débuté à la rentrée scolaire 2015, a pris son essor depuis la rentrée scolaire 2016. L'objectif fixé au MENESR de 5 438 apprentis en fonction au 31 décembre 2016 a été atteint à 83 %. Afin de pérenniser la relance de la formation en alternance et de permettre à la fonction publique d'État d'assumer sa mission d'exemplarité dans le domaine, chaque ministère voit son objectif 2016 reconduit pour 2017.

La dernière campagne a permis à l'académie de Rennes d'accueillir, au 31 décembre 2016, 90 apprentis, affectés dans les EPLE, dans les services des DSDEN ou dans les services du rectorat. Il convient de vous mobiliser dès aujourd'hui afin de poursuivre la dynamique créée depuis le lancement du dispositif à la rentrée 2015.

Les champs repérés pour l'accueil d'un apprenti sont, à titre d'exemple, pour les EPLE, les métiers liés à la gestion administrative, financière ou comptable. Pour les services académiques, sont concernés les métiers administratifs et de gestion des ressources humaines, les métiers liés à la formation et à l'ingénierie de formation, tous les métiers techniques (hygiène, propreté, environnement, sécurité, etc.), ainsi que les métiers liés à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication.

Il vous appartient d'identifier la mission pour laquelle vous souhaitez accueillir un apprenti, ainsi que la formation correspondante, obligatoirement ouverte à l'apprentissage.

Enfin, il est nécessaire que vous nommiez un maître d'apprentissage, agent volontaire pour accompagner l'apprenti dans l'acquisition des savoirs et des compétences. Chaque maître d'apprentissage bénéficiera d'une prime de 600 euros par apprenti accompagné.

Vous trouverez en pièce jointe un document détaillant la procédure à suivre afin de recruter et d'accueillir un apprenti ainsi qu'un document présentant le rôle et les missions du maître d'apprentissage dans la fonction publique de l'État. Il conviendra de transmettre en retour à la DIPATE 3 l'offre d'accueil en apprentissage pour le **mercredi 31 mai, délai de rigueur**.

Les services académiques sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous remercie pour votre engagement et votre implication dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Thierry Terrier **Pour le Recteur** Délégation
Le Secrétaire Général



Michel CANEROT